

Toulouse le 09/08/2018

Michel Armengaud
Secrétaire adjoint du CA du Comité de Quartier Ranguel Sauzelong
Maison de quartier
19, rue Claude-Forbain
31400 Toulouse
RNA : W313000464
Siren : 489687251

A

Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne
Place Saint-Etienne
31038 Toulouse CEDEX9

Lettre recommandée avec A.R

Objet : Application des dispositions des articles R.1334-29-8 et R.1334-29-9.

Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne

Notre association qui a pour objet : « De défendre les intérêts des habitants du quartier de Ranguel-Sauzelong » a étudié la demande de permis de démolir (PD 031 555 17 D0057) déposée par le Nouveau logis méridional (NLM), permis délivré le 26/10/2017 par la mairie de Toulouse. Le NLM souhaite démolir 23 logements situés à l'angle de l'avenue A.Bedouce et de la rue J. Marvig afin de construire 93 logements neufs. Dans un des schémas présentés par NLM, cette opération n'est qu'une étape dans la démolition complète de 340 logements appartenant au NLM sur le même périmètre. Lors d'une réunion organisée par le NLM, nous avons appris que la démolition comporte une opération de désamiantage, les logements concernés ayant été construits fin des années 1950/début des années 1960. Dès que nous avons eu cette information, nous avons demandé tant au NLM qu'aux représentants de la commune de Toulouse (nous avons rencontré à deux reprises mesdames Laigneau adjointe au maire de Toulouse, chargée de l'urbanisme et Lacroix, conseillère municipale, maire déléguée du secteur 5-2) d'informer les locataires, les enseignants des deux écoles qui jouxtent les immeubles à démolir, les parents d'élèves et la population du quartier sur les dangers potentiels ou avérés que peut revêtir une telle opération. Nous avons renouvelé nos questions à de multiples reprises, aucune action informative n'a été entreprise par le NLM ou la commune de Toulouse. La lecture de la demande de permis de démolir n'apporte aucune précision sur le sujet qui nous préoccupe. La réponse du NLM et des représentants de la commune de Toulouse a toujours été de se retrancher derrière les services de l'Etat qui, nous citons, sont : «les seuls compétents en la matière, tout ceci est très encadré, il n'ya pas de soucis à se faire ».

Dans cette situation, nous vous demandons d'user des prérogatives qui sont les vôtres afin que les personnes potentiellement impactées par cette opération aient accès à une information claire et impartiale. Nous pensons que les articles cités dans l'objet doivent également permettre de vérifier que le NLM, propriétaire des logements, a bien rempli ses obligations notamment en adressant à vos services le « dossier technique amiante » dûment rempli et mis à jour.

N'ayant jamais pu obtenir de réponses des protagonistes de cette opération, nous faisons appel au représentant de l'Etat que vous êtes afin que les droits des citoyens soient respectés et garantis.

Nous restons à votre disposition pour répondre aux questions que vous jugerez utile de nous poser.

Veillez accepter, Monsieur le Préfet, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le Comité de quartier « Rangueil- Sauzelong » le secrétaire adjoint du CA.

Michel Armengaud

Michel Armengaud
4 rue Eugène Sue 31400 Toulouse
Tel : 06/07/19/24/12
mm.armengaud@orange.fr